

*1441 Ce sont les blés dus pour monseigneur le commandeur de Villedieu
Et Premièrement*

I

Jehan Raigné sur la terre et
Appartenances de la *Gobinière* en la
Paroisse de Saint Martin à la dite
Mesure de Beaupréau

II

Jehan Du Boys Seigneur d'Argenteuil pour
Le Boulay pour Beaupréau

III

Sur la terre des Places et appartenances

En la paroisse de Saint Martin de
Beaupréau la somme en Blez,
En vigne, et en Bostes.

IV

Le Seigneur de Marcillé sur le lieu
Et appartenances *de Marcillé* sis
En la dite paroisse de Saint Martin

V

Le Prieur de Saint Martin de Beaupréau
Sur le Moulin Daudebran
En la dite paroisse de Saint Martin

VI

Le Seigneur de Marcillé sur la
Roche Thierry et ses appartenances
En la dite paroisse de Saint Martin

VII

Rolland de la Bataille sur le
Mesnil Fouquet et ses appartenances
En la dite paroisse

VIII

Cens du à Beaupréau au terme de Toussaint

IX

Sur le Temple de Beaupréau, qui fut à
Geoffroy Le Roy *près de la porte du dit*
Beaupréau et est la Sur de l'ospital
Maître Barberant

X

Jehan Prouleau dit Chausser sur
Sa maison

XII

Martin Blanchard pour son *Boy Reigner*

De la chapelle et ce pour sa main

Et pourra comme celuy qui querront

La dite rente et despend cy dessus

Difeusionné et seront à amasser

La dite rente.

XIII

Jehan Brousseau sur *le Moulin à*

Satier et sur une pièce de vigne

Contenant six boissellées ou environ.

XIV

Sur la terre *du Planty* et appartenances

En *la paroisse de Saint Martin de Beaupréau*

Et la Dixme des Blez

Terrier de 1445 Cens Du à Beaupréau

Page 14

Sur la Jouynière en la paroisse de Saint Martin XVIII deniers

Sur le Moulin de Marcillé à Noël XII deniers

Messire Jehan Terrien sur sa maison V sols

Jehan Salmon pour les héritiers de feu Bertin V sols

Jehan Angot sur un appentis tenant à la maison
De Collas Fretin III sols

Les héritiers de feu Macé - Lechat sur une place
De maison de Jehan Vaugirault XII deniers

Page 15

Janot Belnat et les héritiers de feu Perrot Bidet
Maître Jehan Richodeau sur une maison joignant
L'Etang appelé Bistreau, avecque les courtils et les
Ouches joignant à la dites maison contenant trois
Boissellées de terre ou environ III sols

Sur le séliez de la Maulionnière qui fut à feu
Olivier Pourret prêtre IV deniers

Pierre Doniau à cause de sa femme pour sa

Maison et appartenances

II sols II deniers

La Malidordière

XIII deniers

Sur une place de maison qui fut à Thomas Bechet

Sise à Beaupréau

XI deniers

Page 17

Ligne 8

Sur une pièce de vigne sise à la Roche-Baraton
Qui fut à feu Auguste Breton, qui fut à charlot de
Beaupréau

Page 24

Ligne 21

Les héritiers de feu *Maurice Lechat* sur une place
De *maison sise à Beaupréau*

Sur la de la Mauliornière qui fut à feu Olivier
Pourot Prestre

Sur la Molidordière

Sur une place de maison qui fut à feu *Thomas Lefort*
Sise à Beaupréau

Page 27

Receptes des Pièces et Rentes

*Premièrement sur les terres et appartenances des Cens et Receptes des
comptes et sur Messire de Beaupréau*

Ligne 3

Item sur la terre et appartenance de *la Chambrière* à la St Martin

Item sur la terre et appartenence de la *Gobinière en la paroisse de St Martin de Beaupréau*

Messire Louys Guibert sur *le Boulay*

Monseigneur le *Sieur de Beaupréau sur l'hébergement de Marable et appartenances en la paroisse de Saint Martin*

Sur le *Moulin de Haut-Bran en ladite paroisse de Saint Martin*

Monseigneur le *Sieur de Beaupréau sur la Roche-Thierry et appartenances*

Sur le *Mesnil* en la dites paroisse et ses appartenances

Page 33

Ligne 9

Sur la pré damour en la paroisse de Saint Martin

Jehan Gaygnart sur ses maisons et appartenances sises à Beaupréau

Beaupréau

Du 13^{ime} octobre 1532

Transaction passée entre Maître Pierre de la Forest

Seigneur commandeur de Villedieu, Bois Ferré et Maître

Guillaud prestre vicaire de la cure et paroisse

De St Martin de Beaupréau touchant à certaines dixmes.

Extraits de la Remembrance des Déclarations rendues au fief de Villedieu et de Bois Ferray de l'année 1545.

Page 13

Fief Roger

Déclaration de François Montreneau pour un quartier et demi de vigne au *fief Roger en Saint Martin de Beaupréau* joignant le chemin *des Renaudière* à Beaupréau au devoir de dixmes du 9 juin 1545 registre fol 6

Page 14

Déclaration de Jan Proulleau pour une maison et un petit jardin appelé *Gaubert en Saint Martin de Beaupréau* joignant les douves et la *chaussée de l'étang du dit Beaupréau* à 2 boisseaux de blé à la

Toussaint du 15 novembre 1515 fol 25 avec du dit Poulleau pour le **pré Chouayneur**, le jardin de 6 à 7 boissellées reconnaît une sol et la dixme du 15 novembre 1515 folio 141.

Page 16

Beaupréau.

Déclaration de Micheau Chapelle pour 3 boissellées de terre tant en **Coutau** que jardin en Saint Martin de Beaupréau, joignant le chemin de Beaupréau à la Roche Baraton, la rivière d'Aivre et la terre de Martin Clémot. Reconnaît le tiers d'un terrain du 19 août 1534 folio Re 45 S'appelle **La Maridondière**.

Idem

Déclaration de Martin Clémot pour deux boissellées de terre en jardin et **coutaud** joignant celle-cy dessus reconnaît le quart du dit terrain du 19 août 1534 folio 46

Idem

Déclaration de Anthoine Pineau pour un quartier de vigne au **Fief Rogé** joignant les biens de Barrot reconnaît la dixme des fruits à l'onzième du 19 août 1534 folio N° 46.

Idem

Déclaration de Jacquet Maugeais pour une maison et deux ouches autour cittué au **Fief Rogé entre le pré des plasses et les terres de Barrot** contenant 10 boissellées au devoir de dixme du 19 août 1534 folio 47 Mado le sieur curé de Cugan.

Page 17

Beaupréau

Déclaration de Jan Girardin pour une maison en la ville de Beaupréau au devant **de la halle** et la rue quy conduit de **la maison Hault Girault à la grande porte de la ville** 10 deniers de cens au terme de Saint Jean Baptiste, du 15 novembre 1515 folio 143 avec déclaration du 27 octobre 1526, folio 729 déclaration de maître Boutiller de 1634 rayé au registre folio 100 avec signature fol 96 autre signant fol 94

Beaupréau

Déclaration de François Courtais, une maison et un petit jardin y joignant cittué en la ville de Beaupréau joignant celle de Jan Vaugiraud et Bodin, au devant de la halle à 12 deniers de cens rendu au dit Villedieu du 26 septembre 1519 fol 727

Saint Martin de Beaupréau

Déclaration d' Anthoinne Gautier pour un quartier de vigne au **Fief Rogé près la Retaudière en Saint Martin de Beaupréau** au devoir de dixme du 25 avril 1523 folio 728

Page 20

Au Registre de 1637 Folio 144

Saint Martin de Beaupréau

René Coiffard, jan et jane Macé veuve de Martin Gaudin ont été appellés pour une planche de vigne et 3 boissellées et demi de terre cittuées au ***Planty paroisse de Saint Martin de Beaupréau*** et quy ont déclaré avoir rendu déclaration au sujet des places ordonnées qui lui le metteraient en contact de fief au registre fol 125 avec jugement du 21 août 1635 folio 115 et 114

La Mlalefectière de Saint Martin

Du 8 août 1636 au registre folio 124, jugement en saisine par commissaire pour le lieu de la ***Mallefectière en Saint Martin de Beaupréau***, autre jugement au dit registre folio 167 avec jugement folio 116.

La Feronnière en Saint Martin

Du 11 septembre 1635 au registre folio 117 Jan Gourdon copi anoné et subi pour un jardin de 8 boissellées appelée ***Feronnière en Saint Martin de Beaupréau***.

Page 47

Registre des Comparucions et Réceptions de déclarations rendus à la Commanderie de Villedieu par les sujets qui en relèvent Comancé le 28 août 1747

Page 48

Tenue D'assises Des fiefs et Seigneurie De Villedieu, Boisferré et Bourgneuf, pour messire frère Anne Charles de Tudert chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem Commandeur Des comandries de la Lande, Mauléon, Clisson et des dites comandries de Villedieu, Bois Ferré et Bourgneuf.

Par nous Mathurin Brevet Licencié Es Lois Sénéchal de la juridiction de Monfaucon du dit Villedieu et des comandries en dépendant.

Maître Rémy Clémot Licencié Es Lois procureur fiscal

Maître Pierre René Gautret Notaire royal, greffier.

En conséquence du raport d'assignations donnés aux sujets de la ditte Chatélanne et Comandrie de Villedieu par Mathurin Ragneau Sergent ordinaire des dites Chatélannees en datte des trois et quatre de ce mois par l'official, au parquet ordinaire de la juridiction des dites Chatélannees. En présence du Sieur Jacques Coueffard fermier actuel des dites Comandries de Villedieu, Bois Ferré et Bourgneuf, le vingt huit août mil sept cent quarante sept.

Page 83

Du premier jour du mois de Septembre mil sept cent quarante sept

Ont comparu en leurs personnes ***Michel Godefroy meusnier*** mary de Michelle Brossier et René Sourice laboureur mary d'Anne Brossier les dites Brossier filles et héritières de Jacques Brossier demeurant à

savoir le dit Godefroy paroisse Saint Martin de Beaupréau, le dit Sourice paroisse de Villeneuve, lesquels et aux dits noms se sont anonés sujets de cette seigneurie pour raison de deux boissellées de terre planté de vigne situé au *clos Fief Froger appelé la route de Linois en la paroisse du dit Saint Martin de Beaupréau*. Sur quoy il découvrit devoir la dixme à l'onzième de fruits y croissants laquelle vigne appartient aux dits Brossier de sa succession de défunt Jacques Brossier leur père pour raison de quoy ils en ont présenté et fourny leur déclaration rapporté par maître Robin et Trimoreau Notaires de la Baronnie de Montfaucon ce jour contrôlé au bureau du dit lieu ce dit jour par le dit Robin à laquelle nous avons reçu sans préjudice les droits de cette Seigneurie, et de Blâmer en cas de défection le condamne de payer, servir et continuer à l'avenir le dit devoir de dixme cy dessus reconnu et le dit Godefroy à déclaré ne savoir signer.

René Sourice.

Page 84

A comparu en sa personne Michel Chevalier laboureur demeurant au *Petites Plasses paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, mary de Renée Delaunay faisant tant pour luy que pour Marie Delaunay sa belle sœur, lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison de six boissellées de terre planté de vigne situées au *Fief Roger* paroisse du dit Saint Martin sur quoy je reconnais et au dit nom la dixme des fruits y croissants et estre contribuable à deux deniers de cens et fraîche avec Julien Dillay et Picherit pour raison de quoy il a présenté et fourny sa déclaration rapporté par maître Gabory et Trimoreau notaires de la Baronnie de Montfaucon ce jour, et contrôlé au bureau du dit lieu ce dit jour. Laquelle nous avons reçu sans préjudices des droits de cette Seigneurie et de blâmer en cas de défection et condamne de payer, servir et continuer à l'avenir les dits devoirs cy dessus reconnus en fraîche et sans discussion quitte des arrérages jusqu'à ce jour et a déclaré ne savoir signer.

Page 84

A comparu en sa personne Janne Laurent, femme de Julien Dillay, ouvrier en massonne absent demeurant au *faubourg de la Lime paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, laquelle s'est avouée sujette de cette Seigneurie pour raison d'une planche de terre plantée en vigne contenant un tiers de quartier située au *Fief Roger paroisse du dit Saint Martin*, sur quoy elle reconnaît devoir la dixme des fruits et deux deniers de cens dus à cette Seigneurie chacun an en Fraîche avec le nommé Picherit et Chevalier pour raison de quoy elle en a présenté et fourny sa déclaration raporté par sieurs Gabory et Robin, notaires de la baronnie de Montfaucon ce jour, et contrôlé au

bureau du dit lieu le dit jour par le dit Robin. Laquelle avons reçu sans préjudice des droits de cette Seigneurie, la Blâmer en cas de défection et condamne de payer, savoir et continuer à l'avenir le dit devoir de dixme cy dessus reconnue en fraîche et sans discussion quite des arrérages jusqu'à ce jour et à déclaré ne savoir signer.

Page 87- 88

A comparu en sa personne, Jean Delaunay laboureur demeurant au *Petites Plasses paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, faisant tant pour luy que pour Anne Delaunay et Louise Vignon ses père et mère lequel et au dit, s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison à savoir, au dit Delaunay en son nom pour raison de deux planches de terre en vigne contenant environ une boissellée et demy sittué au *Fief des Grands Plantis dite paroisse de Saint Martin* plus dans le clos une petite planche de vigne contenant deux boissellées et comme faisant pour la dite Delaunay, pour raison d'une petite planche de vigne située au même lieu et faisant pour Anne Delaunay veuve de defunt Jean Gourdon pour raison d'une planche de vigne sittué au même fief contenant environ une boissellée pour raison desquelles vignes ils reconnaissent devoir à cette Seigneurie la dixme à l'onzième des fruits y croissants et a présenté etourny sa déclaration passée par Robin et Trimoreau notaires de la Baronnie de Montfaucon ce jour par le dit Robin, avec laquelle nous avons reçu sans préjudice des droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et condamne à payer savoir et continuer à l'avenir le dit devoir de dixme cy dessus reconnu et a déclaré ne savoir signer.

Page 88

A comparu en sa personne Pierre Gallard laboureur demeurant à *Launay Prieur paroisse de Saint Martin de Beaupréau* faisant tant pour luy que pour ses cohéritiers de defunt Pierre Gallard son père et pour Mathurine Delaunay sa mère. Lequel et au dit nom s'est anonné sujet de cette Seigneurie pour raison de deux planches de vigne se joignant sittué au *Fief Roger* dites paroisse de Saint Martin. Item demy boissellée de terre aussy en vigne située dans le *Fief du Grand Plantis*, lesquelles vignes sont échues et à ses cohéritiers, savoir les deux planches situées dans le *Fief Roger*, de la succession de defunt Pierre Gallard leur père, et la dites demy boissellée dans le *Fief du Grand Planty* appartient à la dite Delaunay sa mère de la succession de Mathurin Delaunay son père pour raison de quoy il reconnaît et avec non devoir la dixme, la première à l'onzième à cette vigne et en a présenté etourny sa déclaration ce jour passé par les notaires de Montfaucon contrôlé au bureau du dit lieu ce dit jour par Robin notaire laquelle nous avons reçu sans préjudices des droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et condamne de payer

savoir et continuer à l'avenir le dit devoir cy dessus reconnu et a déclaré ne savoir signer.

Page 89.

Du Deuxième jour du mois de septembre Mil Sept Cent Quarante Sept

A comparu en sa personne Jean Picherit marchand demeurant en la ville de Beaupréau lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison d'une ***maison située en la dite ville de Beaupréau proche et au devant de la Halle*** du dit lieu, joignant la maison de Sieur Léonard Giraud, laquelle luy appartient comme l'ayant acquise de Henry Masson et Marie Gabory sa femme par acte reçu devant Gauthier notaire du dit Beaupréau, le 15 juillet Mil Sept Cent Quarante Quatre. Rapporté, contrôlé et insinué au dit Beaupréau le vingt neuf du même mois, sur laquelle maison je reconnais devoir chacun an à cette dite Seigneurie, y rendable douze sols, six deniers au terme de Saint Jean Baptiste, plus pour raison de deux planches de vigne située au ***Fief Roger en la paroisse de Saint Martin de Beaupréau*** contenant l'une un tiers de quartier, et l'autre une boissellée la dernière desquelles il l'aurait acquis de mademoiselle Charlotte Delanereau par acte reçu devant Maître René Dumesnil notaire royal à Beaupréau le huit mars Mil Sept Cent Dix Neuf contrôlé et passé au dit Beaupréau et la première luy est reçu de la succession de Jean Picherit son père et pour raison desquelles vignes il reconnaît devoir la dixme des fruits y croissants et le tiers de deux deniers de cens avec les nommés Dillay et Chevalier pour raison de tout quand il en a présenté et fourny sa déclaration rapportée par Gabory et Trimoreau les notaires de Montfaucon ce jour et contrôlé au bureau du dit lieu ce jour par le dit Robin avec laquelle nous avons reçu sans préjudice des droits de cette Seigneurie et de Blâmer en cas de défection et condamné de payer savoir et continuer à l'avenir les devoirs cy dessus reconnus en fraîche et sans discussion quitte des arrérages jusqu'à ce jour et signé.

J Picherit.

Page 89 et 90

A comparu en sa personne ***François Berrault Escuyer Seigneur de la Chaussaire et de la Festière*** lequel a dit qu'il a été appelé et à comparu aux présentes assises pour rendre désobéissances pour la terre à ***la Retaudière paroisse de Saint Martin de Beaupréau*** et qu'il n'a aucune connaissance que le dit domaine relève de cette Seigneurie pour qu'on demande communication des titres pour si conformer pourquoy nous luy avons accordé delay d'un mois pendant lequel temps il prendra communication des titres par les

mains du procureur fiscal de cette Seigneurie et à signé 3 mots rayés nuls.

F Berrault de la Chaussaire.

Page 91

A comparu en sa personne Jacques Brossard marchand, mary de Renée Dupont demeurant à Clisson paroisse de Saint Jacques faisant tout pour luy que pour Renée Dupont veuve de défunt Jean Bony lequel et au dit nom s'est anoné sujet de cette Seigneurie pour raison de la rente foncière de trente livres qu'il a et au non droit de prendre et lever chacun an au terme de Noël sur la *Métairie de la Malfetière paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, appartenant à différents particuliers dans laquelle rente du dit Brossard y est fondé pour la moitié de la dite veuve Bony. Pour l'autre moitié pour raison de quoy il en a présenté et fourny sa déclaration passé par Robin et Trimoreau au bureau du dit lieu ce dit jour, sans préjudice des droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et sur le réquisitoire du procureur de la cour nous condamnons le dit Brossard d'exhiber les partages et autres titres en vertu desquels luy et la dite veuve Bony son venus à la propriété de la dite rente dans un mois sinon avons promis de saisir la veuve de ses droits ce qui sera executé.

Jacque brossard.

Page 93

A comparu en sa personne René Humeau, et aussi mary de Marie Gauthier, demeurant à *la Treuillère paroisse de Saint Martin de Beaupréau*. Lesquels et au dit noms et sont avoués sujets de cette Seigneurie pour raison de la cinquième partie de deux pièces de terre se joignant. L'une contenant douze boissellées et l'autre huit appellées *les Fraîches* faisant parties de *la Métairie de la Malfetière paroisse du dit Saint Martin* et Jean Millepied tisserand demeurant à Chollet faisant tant pour luy que pour leurs cohéritiers pour raison de quoy ils reconnaissent devoir deux deniers de cens à cette Seigneurie et la dixme à l'onzième dans lesquelles deux pièces les composants et sont fondés pour chacun une cinquième partie. pour raison de quoy ils en ont présenté et fourny leur déclaration raporté par messire Robin et Trimoreau notaires de la Baronnie de Montfaucon ce jour controlé au bureau du dit lieu ce dit jour par le dit Robin absent laquelle pour nous avons reçu sans préjudice des droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et condamne de payer, servir et continuer à l'avenir les devoirs cy dessus reconnus en Fraîche et sans discussions quitte des arrérages jusqu'à ce jour.

René Humeau

Jean Milpied

A comparu en sa personne Pierre Aubron sabotier demeurant à *La Pierre Aubrée paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, au nom et comme père et tuteur de Anne Aubron et de Anna Bréhéret sa première femme au nom s'est anoncé sujet de cette Seigneurie pour raison de trois journaux de vigne situés dans le *Fief du Grand Plantis en la paroisse de Saint Martin de Beaupréau* pour raison de quoy il reconnaît devoir la dixme à l'onzième à cette Seigneurie, plus trois boissellées de terre plantées de vigne situées au dit *Fief des Grands Plantis* en trois endroits, plus une autre boissellée de terre plantée de vigne située au dit Fief, plus une autre planche de terre plantée de vigne située au dit Fief, plus une autre planche de terre située au dit Fief pour raison de quoy il reconnaît devoir à cette Seigneurie la dixme à l'onzième lesquels domaines à déclaré luy appartenir et à Marie Aubron, comme luy étant veuf de la défunte Bréhéret qui était fille héritière de défunt Martin Bréhéret et de Janne Censon pour raison desquels domaines il luy a présenté et fourny sa déclaration passée devant Robin et Gabory notaires de la Baronnie de Montfaucon ce jour contrôlé au bureau du dit Montfaucon ce dit jour par luy Robin laquelle nous avons reçu sans préjudice du droit de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et sur la conclusion du procureur de la cour nous avons condamné le dit Aubron d'exhiber et fournir copie à la cour des actes et partages et ventes desquels il est parvenu à la propriété des domaines cy dessus. Dans un mois sinon les fautes de ce nous avons promis au dit procureur de saisir et user de ses droits ce que sera exécuté un mot rayé nul

Pierre Aubron

A comparu en sa personne François Chiron laboureur veuf de Michelle Freneau, au nom et comme tuteur de leurs enfants, lequel au dit nom c'est avoué sujet de cette seigneurie, pour raison d'une chambre de maison située au *Goubert paroisse de Saint Martin de Beaupréau*. Plus une corde de jardin situé dans *Les Hauts Jardins de Goubert*, pour raison de laquelle corde de terre il reconnaît devoir à cette Seigneurie la dixme des fruits y croissants, dans lesquels domaines, le dit Chiron est au dit nom de la dite Fresneau, y sont fondés pour chacun une moitié pour raison de quoy le dit Chiron nous a présenté et fourny sa déclaration raportée pae Robin et Gabory notaires de Montfaucon ce jour, la contrôlé au bureau du dit lieu ce dit jour par le dit Robin avec laquelle nous avons reçu sans préjudice des droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et condamne de payer, servir et continuer à l'avenir le dit

devoir cy dessus reconnu. Et pour Charlotte Fresneau et de Pierre Lejeune sa cousine un mot rayé nul

E Chiron.

Page 112

A comparu en sa personne Simon *Guillorit couvreur d'ardoise demeurant au Faubourg de la Lime paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, fils et héritier de Hervé *Guillery* et de Janne Marionneau, lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison d'une boisselée de terre et une planche de vigne située au *Fief Roger en la dite paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, joignant d'un costé la vigne des héritiers Gallard d'autre costé du lieu sieur Pineau notaire, d'un bout la vigne du sieur Picherit, d'autre une pièce de terre appartenant à pour raison de quoy il reconnaît devoir à cette Seigneurie la dixme à l'onzième dont nous l'avons jugé et décharge de rendre déclaration pour cette fois sincèrement sans tirer à conséquence pour sa vigne

Simon Guillorit

Contrôlé à Montigné le vingt mars 1755 Lefort.

Page 113

A comparu en sa personne Sieur Claude Coiscault marchand demeurant en la ville de Beaupréau, au nom et comme père vitrie de Maître Augustin Vallain Clerc tonsuré, Marie Vallain et René Vallain enfants et héritiers de défunt René Vallain et de Catherine Pellerin à présent sa femme lequel la au dit nom veuf anoné sujet de cette Seigneurie pour raison d'un petit jardin faisant moitié de celuy appartenant à Maître Louis Richard et la demoiselle Dumesnil son épouse. Le dit jardin appelé *La Safronnière, situé sur L'Etang de Goubert paroisse de Saint Martin de Beaupréau*, la dite moitié acquise par le dit défunt Vallain et le dite Pellerin, par acte au rapport du dit Sieur Richard notaire Royal le vingt cinq novembre Mil Sept Cent Cinquante et Un, qui a exhibé quittance à vente du Sieur Coueffard alors fermier de la dite Commanderie pour raison duquel jardin je reconnais être contribuable avec le dit Sieur Richard à deux deniers de cens dus sur le total du dit jardin dont l'avons jugé et condamné de payer servir et continuer à l'avenir les deux deniers de cens en Fraîche et sans démission et autre de ce qu'il a présentement payé vingt neuf années dont deux deniers de cens, la demoiselle Janne Terrien veuve de Clément Nau.

De Belleville Boutiller

Coycault

Contrôlé à Montigné le vingt cinq mars 1755 De Belleville Boutiller

Page 114

A comparu en sa personne *Maître René Rampion Chapelain de la Chapelle des Fonteneau desservie en l'église de Saint Macaire. Et*

principal du Collège de Beaupréau y demeurant, lequel au dit nom du chapelain s'est anonné sujet de cette Seigneurie pour raison de la rente foncière d'un septier de blé et seigle mesure de Montfaucon à luy au dit nom du sur la métairie de la Chenillère de Saint Maquaire
R Rampion prêtre, chapelain

De Belleville Boutiller

Contrôlé à Montigné le vingt cinq mars 1755 De Belleville Boutiller

Page 114

A comparu le dit *Rampion en qualité de principal du dit Collège de Beaupréau*, lequel au nom s'est anonné sujet de cette Seigneurie pour raison d'un demy quartier de vigne *situé au Fief Roger en la paroisse de Saint Martin de Beaupréau, et un quart d'une autre au même Fief*, le tout sujet à la dixme à l'onzième due à cette Seigneurie des fruits y croissants dont nous l'avons jugé la faisant droit sur le réquisitoire du procureur fiscal de cette Seigneurie nous condamnons le dit Rampion au dit nom de représenter les titres en vertu desquels les dits domaines, appartenants au dit Sieur Chollet acquéreur diceux les y a réunie les droits d'indemnités en vendant et cependant luy avons donné outre de ce qu'il a décliné au dit nom estre sujet de cette Seigneurie pour raison des dits domaines et a signé un mot rayé nul.

R Rampion prêtre principal du collège de Beaupréau

De Belleville Boutiller

Contrôlé à Montigné le vingt cinq mars 1755 De Belleville Boutiller

Page 114

A comparu en sa personne le dit *Sieur Rampion au nom et comme Chanoine du Chapitre de l'église Collégiale de Sainte Croix*. Lequel s'est anonné sujet de cette Seigneurie pour raison de rente de cinq livres dus au dit Chapitre chacun du au terme de..... sur deux quartiers de vigne appartenants aux héritiers Renou sittué au *Fief Roger paroisse de Saint Martin de Beaupréau* pour raison de laquelle rente nous condamnons le dit Sieur Rampion au dit nom de fournir sa déclaration et payer les droits d'un dommice et autres tels qu'ils peuvent estre due sinon permet au dit procureur de la commanderie d'user de ses droits ce que sera exécuté.

Signé R Rampion prêtre chanoine de Beaupréau.

De Belleville Boutiller.

A comparu en sa personne René Pasquier laboureur à *la Roche Guéry paroisse de Saint Martin de Beaupréau* faisant tant pour luy que pour les héritiers de deffunt Charles Pasquier leur père lequel la au dit nom d'est anonné sujet de cette Seigneurie pour raison d'une boissellée et demy de terre planté de vigne sittuée en deux endroits au *Fief des Plantes en la paroisse de Saint Martin de Beaupréau*

pour raison duquel canton de terre il reconnaît devoir à cette Seigneurie la dixme à l'onzième des fruits y croissants et un boisseau de froment à la cure de la Chapelle Aubry et à présenté et fourny sa déclaration rapporté par De Châtaigne et Hullin notaires de Montfaucon ce jour et controllé à Montfaucon le dit jour par l'official d'en avoir jugé et condamné de payer et continuer à l'avenir la dite dixme cy dessus reconnu et a signé Renépasquier
De Belleville Boutillier.

Page 115

A comparu en sa personne Jean Méchinaud, charpentier demeurant au **Bois Ferré, paroisse de Saint Martin de Beaupréau**, lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison du lieu du **Bordage du Bois Ferré**, consistant en maison, et terres. Lequel Bordage il aurait pris à titre de rente de Pierre Drouet pour en payer par chacun an la rente foncière de quinze livres suivant l'acte rapporté par Beaussoreille notaire du Duché de Beaupréau le trente décembre Mil Sept Cent Vingt Neuf dûment contrôlé en jusinne pour raison des domaines de laquelle Bordrie, je déclare devoir la dixme des fruits croissant sur et en a présenté et fourny sa déclaration raportée par Gautré et Brunet notaires royaux ce jour, et contrôlé au bureau de Montfaucon ce dit jour par l'official, laquelle nous avons reçu sans préjudice du droit de cette seigneurie, et de la Blâmer en cas de défection et condamne à payer, servir et continuer à l'avenir le dit devoir de dixme cy dessus reconnu et a signé Jean mechineau
De Belleville Boutillier.

Page 116

A comparu en sa personne René Drouet meunier demeurant au **Moulin de Marcillier de Saint Martin de Beaupréau**, lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour raison de la rente foncière de quinze livres à luy due au dit nom, dus chacun an au terme de toussaint sur le **lieu du Bordage de Bois Ferré, en la dite paroisse de saint Martin de Beaupréau**, lequel Bordage aurait été donné à la dite rente par Pierre Drouet suivant l'acte reporté par Beaussoreille notaire, le Trente Décembre 1729 dûment contrôlé en jusinne pour raison de laquelle rente il en a présenté et fourny sa déclaration rapporté par Gautré et Brunet notaires royaux ce jour et controllé au bureau de Montfaucon ce dit jour par l'official, laquelle nous avons reçu sans préjudice les droits de cette Seigneurie et de la Blâmer en cas de défection et a signé au nom et comme tuteur à personne et biens des enfants mineurs de défunt Pierre Drouet et de Marie Durand.
René Drouet

De Belleville Boutillier.

Page 117

Ont comparus en leur personne Joseph Métayer mary de Marie Renou fille héritière d'Antoine Renou. Louis Pineau *marchand demeurant à Beaupréau paroisse Notre Dame*. Lesquels, lequel s'est avoué sujet de cette Seigneurie pour la rente foncière de quinze livres se sont avoués sujets de cette Seigneurie pour raison de deux quartiers de vigne situés au *Fief Roger paroisse de Saint Martin de Beaupréau* sur lesquels ils doivent cinq livres de *rente foncière au Collège du dit Beaupréau*, et à la dite *Commanderie de Villedieu*, la dixme des fruits y croissants à raison de l'onzième. Lesquels deux quartiers de vigne leur appartenant par moitié. Savoir au dit Sieur Métayer au dit nom de la succession du dit Anthoine Renou et aux dits Pineau et Geneviève Coïcault sa femme, en conséquence de bail à eux consenty, par Louis Pillias, tant en son nom que fesant pour Renée Morreau sa femme, héritier de Louis Pillias et Marie Renou Aïeux de Louis Pillas pour luy en payer la rente foncière de trente livres au terme de Notre Dame de May par acte passé devant Louïs Richard notaire royal à Beaupréau le 8 mars 1740, contrôlé et insinué au dit livre le 19 du dit mois par Moreau lequel bail à rente autres domaines non relevant de cette Seigneurie et a en ventillé la part en portion de la dite rente de trente livres déclaration raportée par Gautret et Brunet notaires royaux ce jour contrôlé à Montigné par l'official lequel nous avons reçu sans préjudice des droits de cette seigneurie et sauf à la Blâmer en cas de défection nous les avons jugé

Louis Pineau J metayé

De Belleville Boutillier.

1745 commanderies de Villedieu Montfaucon 014

Déclaration de Jean Proulleau pour une maison et un petit jardin appellé Gaubert en la paroisse de Saint Martin de Beaupréau joignant les douves et la chaussée de l'étang de Beaupréau à 2 livres au terme de Toussaint du 15 novembre 1515 folio 25. 25.

Page 126

Revenus Commanderie de Villedieu 1759

La Roche Guerry

Plus la rente foncière de Seize boisseaux de Seigle mesure de Beaupréau requérable au terme de my août due sur la métairie de la *Roche Guerry paroisse de Saint Martin de Beaupréau* laquelle rente à produit pendant les dittes Sept années la somme de 135 # cy 135 # of

Le Mesnil Bouteille

Plus la rente foncière d'un Septier de Seigle mesure de Beaupréau requérable au terme de my août sur le *Mesnil Bouteille paroisse de*

Saint Martin de Beaupréau laquelle rente a produit pendant les Sept années la somme de 148 # cy 148

Le Moulin de Marcillé

Plus la rente de quatre boisseaux Seigle et quatre boisseaux de Froment mesure de Beaupréau requérable au terme de my août sur le **Moulin de Marcillé paroisse de Saint Martin de Beaupréau** laquelle rente a produit pendant les dites Sept années la somme de 75 # 17 s blez 75. 17. 6.

Le Moulin de Hautebran

Plus la rente quatre septiers de Seigle mesure de Montrevault requérable au terme my août due sur le **moulin et dépendances de Hautebran paroisse de Saint Martin de Beaupréau** laquelle rente a produit pendant les Sept années la somme de 553 #10 cy . 552. 10. 0

La Gobinière

Plus la rente de deux Septiers six boisseaux Seigle mesure de Beaupréau requérable au terme de my août sur la **Métairie de la Gobinière paroisse de Saint Martin de Beaupréau** laquelle rente a produit pendant les dites Sept années la somme de 318 # 13 s 3y cy 318. 13. 3

Page 130

Les Grandes Places

Plus les dixmes dûes à la commanderie dans la paroisse de Saint Martin de Beaupréau en particulier sur **La Métairie des Grandes Places** affermée aux métayers du dit lieu pour en payer au terme de Toussaint 160 # et 34 de laine au terme de Saint Jean laquelle ferme a produit pendant sept années à la raison compris la laine la somme de 1145 # 19 cy 1145. 19 cy. 0.

Terrier de Villedieu de 1659

Page 1

Sur **le Mesnil Fouquet paroisse de Saint Martin de Beaupréau**, il est due chacun an un sextier de seigle qui est pour les huit années, 8 sextiers

Sur **la Roche Thierry dans la dites paroisse** 1 sextier qui est pour huit années 8 sextiers

Sur **le Moulin de Marcillé de la dites paroisse** est due 4 boisseaux de seigle et de froment

Sur **le Moulin de Audebran en la dites paroisse** est due par chacun an 4 sextiers de seigle qui fesaient pour les huit années 32 sextiers.

Sur *la Gobinière en Saint Martin de Beaupréau* est deub par an 2 sextiers, 6 de seigle pour les 8 années 12 sextiers, mais les métayers ont fait refus de payer l'année 1664 et font voir une qui il faut impayée.

Papiers des Rentes, Cens et Dîmes et autre Domaine 1672

Page 30

Saint Martin de Beaupréau pour Villedieu

Simphorien Renou maréchal, pour un quartier de *vigne situé au Fief Roger pour Beaupréau* le confesse la dixme des fruits par sa déclaration passée par Moreau notaire le premier septembre 1666 et reçue le dit jour.

Martin Clémot pour une pièce de terre appelée *les Frisches du Cormier*, et une autre de huit boisselées et joignant *la Malfaitière le tout citué paroissede Saint Martin de Beaupréau*, confesse la dixme des fruits sans autre devoir par sa déclaration passée par Robineau notaire le premier septembre 1666 et reçue le 4 novembre en suivant. Louis Chastellier fils et héritier de Jean Chastellier et Marie Guyheneuf pour quatre boisselée de terre labourable situé au *Fief Roger appelée La Rotte Delinoier* confesse la dîme sans autre devoir par sa déclaration passée par Moreau notaire le premier septembre mil six cents soixante six et reçue le dit jour.

Jacques Chenay du Mesniler pour un jardin appelé La Safronnière de 6 boisselées *situé au faubourg de Beaupréau près de l'Etang de Gaubert* pour le confesse la Dixme et deux Deniers de Censpar leur déclaration passée par Robin notaire le premier septembre 1666 et reçu le dit jour

Page 31

St Martin de Beaupréau

Pierre Delaunay pour une boisselée de terre situé *aux Petits Plantier paroisse de Saint Martin de Beaupréau* pour le confesse la dixme des fruits sans autre devoir par sa déclaration passée par Moreau notaire le 2 août 1666 et reçu ce dit jour.

Mathurin Fresneau héritier de Mathurine Mesnard sa mère, Louis Besson fils héritier de René Besson et Françoise Mesnard, Julien Mesnard fils et héritier de Louis Mesnard pour *deux chambres de*

maison situés à Gaubert paroisse de Saint Martin de Beaupréau.
Un lopin de jardin de 3 boisselées, un autre lopin de jardin de deux boisselées, un autre lopin de jardin de deux boisselées, un autre lopin de jardin de deux boisselées, un autre lopin de jardin d'un tiers de boisselée *situé au dit Gaubert* et le confesse la dixme des fruits sans autre devoir par leur déclaration passée par Moreau notaire le deux août 1666 et reçue le dit jour.

Page 32

St Martin de Beaupréau

Jan Delaunay et Louise Chastellier sa femme pour les deux tiers et un quartier de vigne Citué *au Fief Roger* pour ce confesse la dixme et deux Deniers de Cens par sa déclaration passée par Dupouët le dernier août 1666 et reçue le premier septembre en suivant.

René Mesnard fils héritier de Simon Mesnard et Françoise Huteau pour une chambre de maison, une chambre de maison, une planche de jardin d'une boisselée, une autre planche de jardin d'une boisselée une autre petite planche d'une mesure, une autre petite planche d'une boisselée le tout *sis et situé près l'Etang de Gaubert paroisse de Saint Martin de Beaupréau* confesse la Dixme et Six Deniers sur les dites maisons par sa déclaration passée par Mondain notaire le premier juillet 1666 et reçue le dit jour.